

## AVENANT N° 2 PROROGATION

Client n°: 360669 / Contrat n°: 371735 / Garantie n°: 12

Nous soussignés, ATRADIUS, située 159 rue Anatole France 92596 Levallois Perret France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 823 646 252, succursale de Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros, société au capital de 24.869.770,65 euros dont le siège social est situé Paseo de la Castellana 4 – 28046 à Madrid, immatriculée au registre commercial de Madrid sous le numéro M-171144, représentée par Pietro Lanzillotta et Marc Cambourakis, ou par délégation le(s) signataire(s) de la présente, dûment habilités à cet effet,

Considérant notre acte émis le 20/04/2020 et son avenant numéro 1 émis le 22/05/2023 sous les références Client n°: 360669 / Contrat n°: 311735 / Garantie n°: 12 d'ordre de BRANGEON SERVICES en faveur de la préfecture de Maine et Loire pour un montant de 2 624 905 euros et expirant le 30/04/2025,

Et considérant l'arrêté préfectoral n° DIDD-2020 rendu le 17/01/2020,

Amendons notre garantie et son avenant numéro 1 d'ordre et pour le compte de :

**BRANGEON SERVICES**  
7 route de Montjean  
CS 80046, LA POMMERAYE  
49620 MAUGES SUR LOIRE  
N° de siren :309991016

### Article 1 : Prorogation

L'article 2 de notre engagement est modifié comme suit :

#### « 2.1 Exploitation autorisée avant le 1er juillet 2012 :

Le montant maximum du cautionnement est de :

- 2 624 905.00 euros (deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent cinq euros) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 mars 2023
- 2 830 726.00 euros (deux millions huit cent trente mille sept cent vingt-six euros) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 juillet 2026

#### 2.2 Exploitation autorisée après le 1er juillet 2012 :

Le montant maximum du cautionnement est de Montant garanti : /

#### 2.3 Mise en jeu partielle de la garantie :

En cas de mise en jeu partielle, le montant du présent engagement se réduira à due concurrence de telle sorte qu'il ne pourra plus être demandé à la caution qu'une somme égale à la différence entre l'encours du cautionnement à cette date et les sommes réglées au titre des mises en jeu partielles.

### Article 2 : Indivisibilité

Tous les autres termes et conditions de l'acte délivré par Atradius le 20/04/2020 et de son avenant délivré le 22/05/2023, non contraires aux présentes stipulations demeurent inchangées.

Fait à Levallois-Perret  
Le 10/10/2023

Caution  
Assurance-crédit  
Recouvrement

Atradius Crédito y Caución S.A.  
de Seguros y Reaseguros  
159, rue Anatole France - CS50118  
92596 Levallois Perret Cedex (FR)  
Tel +33 (0)1 41 05 84 84

Banque Société Générale  
Compigne Magenta  
FR76 30003/00670/00020040485/05  
SWIFT : SOGEFRPP

www.atradius.fr

Atradius  
Paseo de la Castellana 4  
28046 Madrid (Espagne)  
Registre du commerce  
Madrid M-171.144

